

Les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes, au service de l'Agriculture Paysanne

Définition et réglementation

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 14 octobre 2014 définit les PNPP de la façon suivante : « Une **préparation naturelle peu préoccupante est composée exclusivement soit de substances de base, [...], soit de substances naturelles à usage biostimulant. Elle est obtenue par un procédé accessible à tout utilisateur final.** »

La mention « procédé accessible à tout utilisateur final » signifie que la substance est « non traitée ou traitée uniquement par des moyens manuels, mécaniques ou gravitationnels, la dissolution dans l'eau ou dans l'alcool, la flottation, l'extraction par l'eau ou par l'alcool, la distillation à la vapeur ou le chauffage uniquement pour éliminer l'eau. »

Il y a une distinction entre deux types de substances :

* SUBSTANCE DE BASE (SB) :

Ce terme regroupe à ce jour **24** substances (bière, huile d'oignon, sucre, vinaigre, talc, prêle, petit lait, et autres), dont 21 utilisables en Agriculture Biologique.

Une substance de base n'est pas destinée à être utilisée comme produit phytopharmaceutique, mais est une substance utile dans la protection phytosanitaire.

La réglementation européenne spécifie les usages autorisés pour chacune d'entre elle (fongicide, insecticide, etc.) en fonction du type de culture. Le charbon argileux et le Talc E553b sont les deux seules substances de base qui ne sont pas utilisables en Agriculture Biologique pour l'instant, la demande étant actuellement étudiée par la Commission Européenne.

* SUBSTANCES

NATURELLES À USAGE BIOSTIMULANT (SNUB) :

Substances obtenues à partir de plantes (ortie, thym, reine des prés, et autres) via un procédé accessible à tout utilisateur final, dont l'activité n'est pas phytopharmaceutique mais biostimulante. Cette catégorie est définie dans la réglementation nationale, dans le Code rural et de la pêche maritime, et elles sont actuellement toutes utilisables en agriculture biologique.

Schéma du « compliqué circuit d'un dossier d'approbation de substance de base », édité par l'ITAB :



*Crédit photo
Confédération Paysanne*

Quelques ressources pour aller plus loin :

"La consoude, trésor du jardin"
de Bernard Bertrand

"Les soins naturels aux arbres"
de Eric Petiot

« Les pratiques d'utilisation des
Préparations Naturelles Peu
Préoccupantes (PNPP) »
se la Confédération Paysanne, ASPRO
PNPP et l'ITAB

« Purin d'ortie et extraits végétaux »
de JF Lyphout

I. DIFFERENTS TYPES DE PREPARATIONS A BASE DE PLANTES

TYPES DE PRÉPARATION

Une grande majorité des PNPP est réalisée à base de plantes. Au delà des propriétés propres à chaque plantes, il existe différents types de préparations, chacune pouvant avoir un effet différent sur le végétal ciblé.

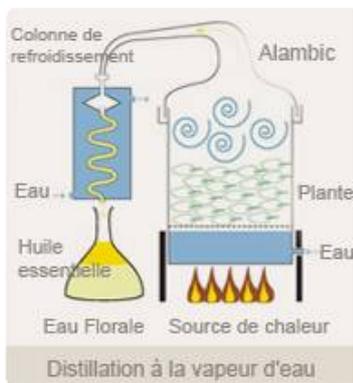
* L'extrait fermenté :

La fermentation se fait dans une cuve remplie d'eau et fermée hermétiquement. A température ambiante, la fermentation peut durer 1 à 2 semaines jusqu'à obtenir l'extrait final. Si la fermentation est réalisée en aérobie, la préparation évolue en purin, la version traditionnelle et la plus répandue de l'extrait fermenté, bien que moins efficace. L'extrait fermenté peut être utilisé avec un objectif de fertilisation ou bien en action biostimulante en prévention d'une maladie ou d'un ravageur. Il faut éviter de le pulvériser quand le pathogène est déjà en position d'attaque car les sucres sont alors consommés par le pathogène et viennent le renforcer.

* L'huile essentielle :

Elle est utilisée principalement dans la protection des cultures contre les insectes ravageurs. Il est nécessaire de s'appuyer sur des essais et références précises avant d'utiliser les huiles essentielles (même si peu d'études existent jusqu'à présent) car un mauvais dosage peut avoir des conséquences sur la flore et la faune auxiliaire. Comme les huiles essentielles sont insolubles dans l'eau (ce sont des huiles) mais solubles dans la vapeur, lorsqu'on envoie de la vapeur sur la plante, elle se charge au passage des huiles.

→ Contrairement aux pesticides, l'utilisation des PNPP impose la prise en considération de questions agronomiques systémiques et vise à rétablir une complexité d'équilibres entre les divers organismes vivants. Il faut donc être capable d'une observation et d'une attention plus grande accordée aux cultures, au climat, aux ravageurs, aux maladies, mais une fois maîtrisées, les PNPP peuvent participer à créer un «micro climat» défavorable à l'implantation de la maladie ou du pathogène, et éviter l'usage d'un produit chimique de synthèse.



Extraction de l'huile essentielle par distillation
Schéma d'illustration Wikipédia

Certaines préparations ne nécessitent que peu de moyens :



Crédit photo Reporterre

Pour l'extrait fermenté, l'infusion et la décoction, la dose de plantes fraîches est d'environ 1 kg dans 10 L d'eau ou 100 gr à 250 gr de plantes sèches pour 10 L d'eau.

Pour plus d'informations, contactez l'ASPRO-PNPP (Association pour la PROMotion des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes)

« Nous ne pourrions pas réduire et pour certains supprimer les pesticides tant que les alternatives restent interdites. »



ASociation pour la PROMotion des préparations naturelles peu préoccupantes

II. MODES D'ACTIONS DES PNPP

MODE D'APPLICATION

Les préparations sont diluées avant utilisation. Elles sont appliquées sur frondaison ou sur le sol en arrosage selon l'objectif recherché.

Il existe des risques de brûlures des organes végétaux fragiles avec certaines préparations. On déconseille notamment l'utilisation sur jeunes plantules et sur bourgeons des extraits fermentés (ou purins) d'ortie, de consoude, de laminaire, de luzerne, ainsi que l'utilisation d'huiles essentielles et de macération d'ail. Les fleurs sont également sensibles à la brûlure, notamment avec la décoction de prêle, les huiles essentielles, les tisanes curatives et la macération d'ail.

En matière de matériel, un simple pulvérisateur vous aidera à vaporiser vos préparations uniformément.



Exemples d'utilisation de PNPP :

Effets / Maladies / Ravageurs	PNPP
Apport de micro organismes	· Ortie · Consoude · Petit lait
Apport d'oligo-éléments, vitamines, acides aminés	· Ortie · Consoude · Fougère aigle · Luzerne · Laminaire · Prêle
Stimulation de l'activité microbienne	· Ortie · Consoude · Luzerne
Stimulation des étapes de croissance du végétal	· Ortie + consoude (floraison et fructification)
Oïdium	· Prêle · Petit lait · Macérat huileux d'ail
Mildiou	· Prêle · Laminaire + ortie
Cloque du pêcher	· Prêle · Macérat huileux d'ail
Anthracnose	· Consoude
Acariens	· Macérat huileux d'ail (sauf sur cucurbitacées)
Charançons	· Macérat huileux d'ail
Mouche suzuki, drosophile	· Prêle · Macérat huileux d'ail · HE de pin sylvestre · HE de menthe poivrée
Puceron	· Ortie (puceron noir du cerisier) · Fougère aigle (pucerons noirs, verts, lanigères) Saponaire · Ail en macérat huileux ou HE (sauf puceron noir du cerisier) · Menthe poivrée
Tordeuses	· HE d'ail · Tanaisie

III. LE RÔLE DES PNPP DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Certains des effets des PNPP sont encore peu connus des paysan.ne.s, pourtant voués à se répandre à l'heure du changement climatique.

Certaines préparations, essentiellement sous forme de tisanes ou décoctions, peuvent permettre d'accompagner les plantes à se rétablir suite à un stress physique (grêle) ou suite à un stress thermique (forte chaleur ou gel).

Parmi les plantes associées à ces propriétés, la plus utilisée est la prêle, qui agit comme fortifiant cellulaire sur les plantes grâce à sa forte teneur en silice, ce qui peut aider à la récupération des plantes après une grêle.

La consoude est également connue pour ses propriétés cicatrisantes, elle contribue à épaissir la cuticule foliaire. Cette plante participe aussi à diminuer la transpiration foliaire grâce au potassium qu'elle contient, cela limite le flétrissement des plantes en situation de sécheresse ou forte chaleur.



L'Agriculture Paysanne doit permettre à un maximum de paysans, répartis sur tout le territoire, de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine, une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.

Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous.

La nature est le principal capital des paysans: il est essentiel de travailler avec elle et non contre elle

- Maintenir la fertilité des sols sur le long terme.
- Privilégier la biodiversité domestique et la mixité des productions.
- Préserver les ressources naturelles et les partager de manière équitable.

Développer la qualité et le goût des productions agricoles

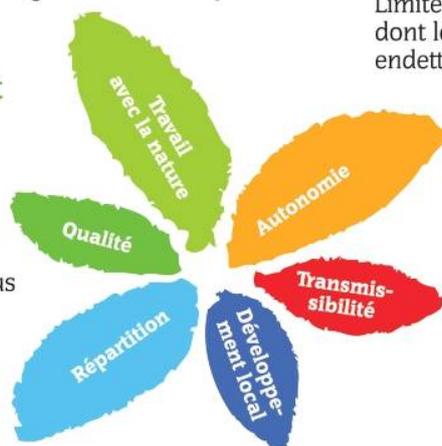
- Produire de façon transparente pour le consommateur. • Respecter les cycles naturels et le bien-être animal.
- Apprécier sa propre production pour mieux la vendre. • Choisir un label qui nous correspond.

Répartir équitablement les volumes de production

- Dégager un revenu suffisant sur une surface et des tailles d'ateliers raisonnables pour permettre à d'autres paysans de travailler. • Mieux valoriser ses produits. • Améliorer sa marge nette par unité produite en limitant la capitalisation, en réduisant les intrants, etc.

Développer l'autonomie des fermes

- Rester maître des décisions à prendre sur sa ferme. • Limiter les achats en semences et en aliments pour animaux, préférer les produire soi-même et valoriser les ressources locales. • Limiter sa dépendance aux énergies fossiles dont les prix ne font que monter. • Maîtriser son endettement et sa dépendance aux aides.



Le paysan est un acteur local dynamique

- Entrer dans un réseau local de partage agricole. • Ouvrir sa ferme régulièrement au public.
- S'investir dans la vie citoyenne.

Permettre aux paysans de transmettre leurs fermes aux nouvelles générations

- Limiter les agrandissements et les investissements qui seraient trop lourds pour que la ferme soit reprise.
- Sécuriser son foncier. • Intégrer son temps de travail dans le calcul de son coût de production pour assurer la viabilité de la ferme et ne pas décourager des volontés d'installation. • Rendre la ferme agréable à vivre et s'inscrire dans un réseau de solidarités.

Avec le soutien de :



Association Girondine pour l'Agriculture Paysanne:

8 rue de la Course 33 000 Bordeaux - Tél. : 05 56 52 26 79 - Email : agap33@orange.fr - www.agap33.org